

Corrigé du test p. 32

Une convention de stage :

- est un contrat ayant une valeur officielle.
- doit se présenter sous forme d'article.
- Elle règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de la séquence d'observation en milieu professionnel.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation du déroulement d'un stage accompli dans l'entreprise par un élève. Un exemplaire est remis aux intéressés après signature.

La signature d'une convention de stage :

- est une obligation légale.

Par combien de signataires la convention doit-elle être signée ?

- trois
- La convention doit obligatoirement être signée par l'entreprise d'accueil, tes responsables légaux (car tu es mineur) et ton établissement scolaire.

Fait à le..... Pour l'établissement Pour l'organisme Pour l'élève

En cas d'accident, qui prend en charge ton assurance ?

- ton établissement scolaire.

Article 4 : Responsabilité

- L'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. En cas d'accident, il s'engage à faire parvenir toutes déclarations le plus rapidement possible à l'établissement.
- L'établissement d'enseignement souscrit une assurance responsabilité civile pour garantir les dommages que l'élève pourrait causer pendant le stage ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule le stage, soit au domicile.

L'entreprise s'engage à :

- te faire faire découvrir ses activités.

Article 2 : Objectif du stage

Le stage a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Elles contribuent à donner un sens à cette éducation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel.

En retour, l'entreprise attend de toi :

- que tu respectes le règlement.
- que tu rédiges un compte-rendu.

Article 5 : Déroulement du stage

L'élève se soumet au règlement de l'entreprise. En cas de manquement à ces règles, le responsable de l'entreprise peut mettre fin au stage. En cas d'absence l'élève doit prévenir l'établissement et l'entreprise. Les repas sont pris dans les mêmes conditions que le personnel.

Article 6 : Suivi pédagogique

[...] À l'issue de son stage, [...] l'élève réalise un rapport/reportage.